

LA RECRUESCENCE DU PHÉNOMÈNE DE L'ENLÈVEMENT DES ENFANTS AU TCHAD : QUEL REGARD SOCIOLOGIQUE ?

DENEYOM BELEMEL LILIANE

*Docteure en sociologie urbaine, spécialiste des problématiques liés aux conflits armés
et protection de la femme et de l'enfance,*

deneyoml@gmail.com

*Université Félix Houphouët Boigny (UFHB), Abidjan, Côte d'Ivoire,
Département de Sociologie/ Laboratoire d'Études et de Recherches Interdisciplinaires
en Sciences Sociales (LERISS)/ Groupe de Recherches en Socio-Anthropologie
Appliquées à la Santé et au Vieillessement (GRESA).*

Résumé

Cette étude trouve son fondement sur l'analyse de la protection de l'enfance face au phénomène de l'enlèvement des enfants tchadiens. Elle se donne comme réflexion l'origine et le processus de l'enlèvement des enfants âgés de 7 à 14 ans dans la communauté tchadienne, phénomène qui prend de l'ampleur laissant toutes les familles dans la psychose. Basée sur une approche qualitative, 28 entretiens ont été menés auprès des enfants, des parents ou tuteurs, des leaders communautaires, des enseignants et des agents de sécurités sociales. L'étude mobilise la théorie de la protection de l'enfance pour mieux comprendre ce fait. Les résultats montrent que la précarité familiale, le laxisme de services de protection de l'enfance au plan application des lois et la montée des pratiques occultes liées à la sorcellerie ou à la magie noire en pleine expansion en Afrique sont tributaires de la persévérance et de la croissance de la situation.

Mots clés : *recrudescence, enfants, disparition, enlèvement, Tchad.*

Abstract

This study is based on the analysis of child protection in the face of the phenomenon of the disappearance or abduction of Chadian children. She reflects on the process and origin of the abduction of children aged 7 to 14 in the Chadian community, a phenomenon that is growing, leaving all families in psychosis. Based on a qualitative approach, 28 interviews were conducted with children, parents or guardians, community leaders, teachers and social security agents. The study mobilizes child protection theory to better understand this fact. The results show that family insecurity, lax child protection services in law enforcement, and the rise of occult practices related to witchcraft or black magic that are on the rise in Africa are dependent on perseverance and growth.

Keywords: *resurgence, children, disappearance, kidnapping, Chad.*

Introduction

La question de la protection de l'enfance en danger demeure une préoccupation majeure et un sujet fréquemment abordé dans les médias aujourd'hui. Elle suscite de vives émotions, nourrissant haines, peurs et fantasmes. Cette problématique est prise en compte par les législateurs et les institutions compétentes. Cependant, dans certains pays comme le Tchad, l'enlèvement d'enfants reste une préoccupation centrale, en raison de l'instabilité persistante du pays, marqué par des décennies de violence récurrente sous diverses formes. Des phénomènes tels que la corruption, l'exclusion politique, les inégalités croissantes, la répression des oppositions et l'impunité continuent d'affecter profondément le Tchad, qui figure parmi les derniers pays en termes de développement humain, occupant la 187^e place sur 189 dans l'indice de développement humain du PNUD (Indice de Perception de la Corruption 2021).

Autrefois, les enfants étaient considérés comme des sujets de protection dans la société et la communauté, mais aujourd'hui, ils sont devenus des cibles, voire des proies ou des "objets de sacrifices". En d'autres termes, bien que la Convention internationale des droits de l'enfant, adoptée en 1989, ait instauré la protection des enfants comme une priorité, sa mise en application reste limitée par un système législatif souvent réformé, rendant cette question complexe pour les professionnels du domaine. De plus, la diversité des approches théoriques liées à la protection ou au soin de l'enfance ne simplifie pas davantage la situation.

En outre, au-delà de l'instabilité politique, le Tchad fait partie des pays les plus pauvres du monde. Selon l'OCDE, il est classé parmi les nations les moins développées, recevant une aide au développement. En 2009, le PIB par habitant était estimé à 1 600 dollars américains, et en 2001, 80 % de la population vivait en dessous du seuil de pauvreté. L'indice de développement humain (IDH) du Tchad est de 0,392, le plaçant au 175^e rang sur 182 pays. En termes d'éducation, seulement 25,7 % de la population de 15 ans et plus est instruite, et l'espérance de vie y est de 47,9 ans.

Cette étude a pour mission d'analyser les mécanismes et les causes des enlèvements d'enfants au Tchad. Parmi les facteurs principaux figurent la pauvreté, la faiblesse de l'application des lois de protection de l'enfance et le laxisme au sein de la communauté, qui contribuent à la recrudescence de ce phénomène ces dernières années. Pour mener à bien cette recherche, une enquête exploratoire a été réalisée à N'Djamena, auprès des enfants, de leurs parents ou tuteurs, des leaders communautaires, des enseignants ainsi que des services de sécurité sociaux et militaires. Cette enquête nous a permis de mieux comprendre la réalité sur le terrain et de recueillir les informations nécessaires à l'étude.

Justification du sujet

Les raisons qui justifient le choix de ce sujet sont multiples. Elles sont liées à la situation de pauvreté du pays, qui engendre une précarité croissante au sein des familles. Cette précarité, à son tour, rend les enfants de plus en plus vulnérables. Cette vulnérabilité affecte leur santé physique et mentale, leur accès à l'éducation, leur épanouissement socio-culturel, et plus globalement, leur prise en charge, les exposant à des situations qui vont à l'encontre de leurs droits et de leur intérêt supérieur.

Le phénomène des enlèvements d'enfants, observé de manière récurrente ces dernières années, suscite une vive inquiétude au sein de la communauté. Les médias rapportent fréquemment des cas d'enlèvements ou de kidnappings, mais ces événements restent souvent sans suite. Ces incidents entraînent des changements comportementaux au sein de la communauté et ont des effets négatifs sur la protection de l'enfance, malgré l'existence de lois, d'accords signés et de rapports en vigueur dans le pays.

Problématique

Le phénomène des enlèvements d'enfants à N'Djamena, marqué par la disparition d'enfants dont on ne retrouve pas trace malgré les recherches et les annonces médiatiques, suscite de vives interrogations. Cette situation nous pousse à nous interroger sur les mécanismes qui sous-tendent ces disparitions et sur les causes profondes de ce phénomène dans la ville de N'Djamena

Méthodologie

La présente étude s'inscrit dans le domaine du stress de la protection de l'enfance face aux dangers. Afin de répondre à notre problématique de recherche, nous avons opté pour une recherche empirique de type exploratoire. Cette approche nous permet d'explorer en profondeur les mécanismes et les raisons de l'enlèvement des enfants âgés de 7 à 14 ans à N'Djamena. Le choix de cette approche nous procure de la flexibilité nécessaire pour examiner les aspects complexes de cette problématique. Nous avons opté pour une méthode d'entretien semi-directif. Nous avons opté pour l'échantillonnage aléatoire simple qui consiste à prendre une portion de la population d'étude de telle sorte que chaque membre puisse avoir la chance d'être sélectionné.

Site d'étude

Le terrain qui a permis de site d'étude est la ville de N'Djamena au Tchad. Le choix du Ministère de l'action sociale, des organisations en charge des enfants telles que l'Unicef, des associations des jeunes, des leaders traditionnels, communautaires et familles se justifie par le fait que ces différents niveaux de services sont impliqués dans le processus de la protection des enfants. L'étude a pour population cible les enfants âgés de 7-17ans et a opté pour la méthode empirique à savoir l'échantillonnage aléatoire simple. Les acteurs tels que les leaders traditionnels et communautaires, les agents de la protection sociale, les parents et tuteurs, les jeunes se sont disposés à nous aider à comprendre les raisons de ce phénomène.

Collecte des données

La collecte des informations s'est déroulée en deux phases. La première phase a consisté en la collecte de sources écrites, tandis que la seconde s'est focalisée sur l'obtention de sources orales. La collecte des données écrites a reposé sur l'élaboration d'une bibliographie sélective, en sélectionnant des ouvrages pertinents en lien avec notre sujet. Par la suite, plusieurs recherches ont été effectuées dans diverses bibliothèques, au Centre de Documentation Universitaire de N'djamena (CDU), aux

Archives Nationales du Ministère de l'Action Sociale, ainsi qu'au bureau de l'Unicef. Des entretiens ont également été menés avec des acteurs humanitaires, des familles et des leaders communautaires. L'analyse des documents collectés a nécessité une approche pluridisciplinaire, faisant appel à des disciplines connexes à la sociologie, telles que la psychologie, l'histoire, la communication, entre autres

Théorie explicative

Pour appréhender la complexité de cette étude, nous avons choisi d'aborder la question à travers la théorie de la protection de l'enfance, qui trouve ses racines dans la Convention internationale des droits de l'enfant de 1989. En tant que domaine relevant de l'action sociale, la protection de l'enfance regroupe un ensemble de dispositifs et d'actions visant à garantir la sécurité, la santé, ainsi que le développement intellectuel et social des enfants et des jeunes. Elle est principalement régie par le Code de l'action sociale et des familles (CASF), en particulier l'article L.112-3. Son rôle essentiel dans la société est de veiller au bien-être des enfants et des jeunes. Ainsi, cette théorie englobe plusieurs dimensions, telles que la santé, l'éducation, l'épanouissement et la sécurité. Elle est mise en œuvre par les conseils départementaux et repose sur des principes fondamentaux.

Les règles de la protection de l'enfance, parfois contraignantes, soulignent les droits et devoirs des enfants, les garanties liées à l'exercice de l'autorité parentale, ainsi que les responsabilités des communautés et des institutions, dans le but de servir l'intérêt général de l'enfant. Cela inclut notamment son développement psychologique et physique, dans un environnement sécurisé et propice à son épanouissement. La théorie de la protection de l'enfance illustre de manière exemplaire l'évolution des droits et des pratiques vis-à-vis des enfants vulnérables.

Toutefois, la sociologie, en tant que science des phénomènes sociaux, a également exploré l'enfance sous de multiples aspects. Le regard porté sur l'enfance, autrefois décrit par les historiens, a été analysé par les sociologues en termes de statut et de rôle. Le statut de l'enfant est attribué par la société, lui offrant plus ou moins de liberté pour assumer le rôle qu'il est censé jouer dans un univers de normes et de valeurs culturelles,

ainsi que dans les attentes comportementales et identitaires. L'enfant, en tant qu'acteur social, doit maîtriser ces compétences sociales. C'est ainsi que la sociologie de l'enfance, encore en développement, interroge la manière dont l'enfant navigue au sein de la société (Sirota, 1998).

Dans ce contexte, en croisant des disciplines telles que le droit, la psychologie et l'histoire, cette étude sur la théorie de la protection de l'enfance nous permettra de mieux comprendre les dynamiques, les mécanismes et les arguments sous-jacents à la recrudescence des enlèvements d'enfants. Elle nous offrira également un éclairage sur le sens profond de ce phénomène.

Analyse et traitements de données

Pour l'analyse des données, l'étude a fait recours à l'analyse qualitative. En effet, après avoir collecté les données relatives à notre sujet, nous avons procédé au dépouillement par le biais de la catégorisation. En plus, nous avons adopté une position neutre comme le recommande l'analyse qualitative dans la transcription et l'interprétation des données afin de saisir le sens caché des informations sans pour autant les manipuler à nos fins. C'est partant d'elle que le sens latent des points de vue de nos enquêtés a été saisi en se basant sur la théorie de la protection de l'enfance.

Résultats de l'étude

A l'issue de l'analyse des données, les résultats s'illustrent par quatre (4) différents axes :

1- L'insuffisante politique sociale liée à la protection de l'enfance

L'étude révèle que l'instabilité politique au Tchad, le contournement des limites des mandats ainsi que les multiples remaniements engendre la mauvaise gouvernance et fragilisent les décisions rendant difficile la vulgarisation et l'application des lois vis à vis de la protection de l'enfance. C'est seulement en Mars 2023 que le Tchad se dote de sa première politique nationale de la protection de l'enfance¹. Au Tchad, il faut reconnaître qu'il est difficile d'assister à une nomination d'un

Ministre à un poste au-delà de 4ans¹. Tous les efforts sont mobilisés pour déstabiliser au lieu de stabiliser dans le sens de la durabilité de l'exercice du pouvoir et de la responsabilisation des professionnels dans la mise en œuvre pérenne des actions. Chaque affectation ou nomination faite, est orientée dès sa base par les actions manipulatrices en vue des objectifs personnels². Bref, les professionnels ne jouissent pas de temps qu'il faut pour réfléchir, décider, exécuter et évaluer les actions posées. En conclusion, il apparaît aussi clair que si la répression politique reste persistante ce ne sont pas les responsabilisations aux postes de nominations qui seront stables.

A cet effet, dans le domaine éducatif, il est important de mener une politique qui consiste à prendre en compte ou de mettre en pratique l'objectif 4 des ODD qui à son tour préconise une éducation de qualité qui met en avant l'éducation ou la scolarisation pour tous et de qualité dans tout le pays. Ainsi pour changer la donne et remonter la pente, la politique sociale et éducative ensemble doivent se focaliser sur les enfants à bas âge et la jeunesse qui constituent le « fer de lance de demain » disait un contemporain. La révision du système éducatif tchadien et celle du curricula s'imposent à l'ère des évaluations aux dirigeants et aux cadres des Ministères concernées. Le recyclage au niveau pédagogique est un manque à gagner également en ce sens.

Au niveau législatif malgré que le pays à ratifier les différentes chartes de protection de l'enfance aboutissant à la signature des accords, la vulgarisation, la mise en œuvre de manière pratique des lois de la protection des mineurs confiés au juge des mineurs au civil reste une lanterne rouge. L'on continue de faire face à l'impunité face à la maltraitance et à l'enlèvement des enfants. Face à cette situation les enfants sont transformés en des véritables proies vis-à-vis des âmes malintentionnées.

2- Laxisme de la communauté en matière de la protection de l'enfance

La politique subjacente à la protection de l'enfance relève aussi de l'apanage de la communauté dans laquelle ces enfants vivent bien que les dirigeants politiques et les institutions accompagnatrices soient

¹ Tchad infos, 2023.

² Entretien, juillet 2023.

concernées. A ce niveau, les responsabilités sont partagées et déléguées. Cependant, l'étude ressort que les conditions de vie précaires et les crises/violences intercommunautaires laissent des répercussions sur les enfants mettant en péril leur protection. Dans la communauté, l'on assiste fréquemment à des violences qui par la force des choses exigent la participation des enfants. Le plus souvent les enfants sont enlevés et gardés comme gages jusqu'à la satisfaction ou pour règlement de compte. Ces pauvres jeunes gens sont enlevés parce qu'ils ont pris part à des conflits malgré leur jeune âge pour des intérêts communautaires et personnels. Ils sont exposés à une maltraitance après leur enlèvement les transformant en enfants bouviers ou détenus captifs pour servir de l'homme de main ou encore pour s'occuper des travaux champêtres et ménagers. Vu la situation, la communauté est fragilisée elle-même et n'a plus de contrôle sur la vie de leurs progénitures. Etant responsable de base après la famille, la communauté a la possibilité de mobiliser ses membres pour des sensibilisations contre les effets pervers de la société face auxquels les enfants font face. Elle peut aussi se baser sur des initiatives communautaires pour aider les familles qui vivent une précarité de vie à relever les défis. Mais, force est de constater que de plus en plus la communauté se décharge de sa responsabilité au nom de l'individualisme. « *La solidarité mécanique* »³, *-Gemeinschaft*⁴ qui caractérisait les villages et les communautés est devenue « *la solidarité organique* », *-Gesellschaft*⁴ laissant les enfants à leur triste sort. Dans la première catégorie la notion d'entraide ou de groupe social basée sur la conscience communautaire élevée est notée tandis que l'individualisme, l'interdépendance est retrouvée dans la seconde catégorie. Dans les décisions politiques les décisions communautaires sont peu considérées laissant place à une perte de confiance, une démotivation, un laxisme vis-à-vis de toute autre réflexion, décision ou action liée à la politique protectrice de l'enfant. Les efforts sont à consentir à ce niveau pour davantage protéger et sécuriser aussi bien la vie ainsi que l'avenir de ces enfants.

³ Ferdinand Tönnies, sociologue allemande, auteur de « Community and Society », 1887.

⁴ Idem.

3- L'abandon des enfants par les parents ou tuteurs liés aux conditions de vie de plus en plus difficiles

Il apparaît dans cette partie d'étude que la précarité des familles est vraie vue la situation générale de l'environnement social, économique et politique du pays. Mais est-ce que c'est pour cette raison que la famille, première responsable de l'enfant se déchargera de ses responsabilités jusqu'à l'« abandon » pour ne pas dire « sacrifice » de sa progéniture ? N'a-t-on pas dit qu'*« il n'est a de richesses que d'hommes »* avec Jean Bodin (1530) ? Les enfants surtout en Afrique constituent une richesse pour les parents. Leur protection s'impose à eux. Ainsi, avec Nicolas Tackian⁵, nous comprenons que *« quand on aime un enfant, on le protège, même de lui-même »*. La famille face à l'évolution des sociétés et à l'ère de la technologie, perd de plus en plus son pouvoir de suivi des enfants. Elle est plus concentrée à l'avancement sociétal qu'à l'éducation, l'orientation, le suivi, indispensables au développement psychologique et mentale de l'enfant. Elle s'oublie face au changement social qui d'ailleurs sur le plan politique et international a connu des avancées même au niveau de la politique sociale avec des marques sur la protection de l'enfance ces dernières années. C'est réflexion est matérialisée par la loi du 5 mars 2007 sur la protection de l'enfance et redéfinit les contours vus qu'historiquement, la protection de l'enfance trouve son origine dans la prise en charge des enfants trouvés et des orphelins. Aujourd'hui, la notion s'élargit à la maltraitance, à la participation des enfants aux conflits armés, aux enfants bouviers etc. Etant donné que l'article L-112-3 du Code de la famille et de l'action sociale la définit comme une politique sociale visant à aider les parents en difficulté à exercer leurs responsabilités à l'égard de leur enfant avec *« pour but de prévenir les difficultés auxquelles les parents peuvent être confrontés dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives, d'accompagner les familles et d'assurer, le cas échéant, selon des modalités adaptées à leurs besoins, une prise en charge partielle ou totale des mineurs, la famille est allégée dans les responsabilités liées à la prise en charge des enfants. Mais, une attitude qui dénote de l'irresponsabilité de la plupart des familles se laisse entrevoir malgré le dispositif de la protection. Les parents ou tuteurs de*

Nicolas Tackian, Scénariste, réalisateur et romancier français, né le 5 avril 1973 à Paris. Après des études de droit et histoire de l'art, il devient journaliste et rédacteur en chef de différents magazines de presse ⁵

plus en plus stressés, n'arrivent plus à subvenir aux besoins de leurs enfants abandonnant les enfants à la débrouillardise ou à la mendicité ou encore à la prostitution bref à une délinquance juvénile. Dans ces conditions l'enfant est exposé à tout genre de manipulation susceptible d'aboutir à son enlèvement avec les conséquences qui suivent. Quelques soient les épreuves, l'allure mondiale du changement socioéconomique et politique, les parents restent et demeurent les premiers responsables des enfants. Ils sont appelés à collaborer avec les leaders communautaires, les dirigeants politiques et les décideurs pour que la sécurité des enfants soit assurée. Leurs efforts doivent être conjugués dans le sens de contribution à la construction, au développement durable et à la consolidation de la paix des nations au travers l'éducation et la sécurité des enfants qui par eux le flambeau peut se tenir et briller de génération en génération.

4. Le manque de repère des enfants lié à une bonne orientation de base et à une faible information sur les manipulations que peuvent générées l'environnement social.

Dans cette partie de l'étude, nous assistons à un délaissement au niveau de la responsabilisation et aux rôles que doivent jouer à la fois la famille, l'école, l'environnement social / le groupe social et les institutions de protection sociale laissant les enfants sans repères et hors paires. Ici la synergie d'action est peu ou prou mise en exergue pour le développement de l'enfant en devenir. Car pour le sociologue, l'enfant en tant que tel n'existe pas ; il est un être en devenir, un adulte en gestation, le monde social se produit et se reproduit par l'intermédiaire de ce chaînon traité comme une « boîte noire ». L'enfant relève de la psychologie du développement (Brougère, 1997) mais aussi de l'univers des normes et des valeurs culturelles d'un côté, des normes identitaires et comportementales de l'autre, capable de contribuer au développement de la compétence sociale comparativement à la psychologie du développement de l'enfant. Or dans ce contexte, l'enfant se perd, il est difficile pour lui de se repérer par son identité socioculturelle, éducation de base, son insertion scolaire. Il s'assimile à d'autres valeurs identitaires et culturelles que les siennes. Parce qu'il est dès sa tendre enfance faiblement entretenu dans le sens du développement affectif et peu rapproché à sa période d'adolescence au cours de la socialisation à son

milieu social cadre d'assimilation des normes et valeurs de la société voire communauté. Et pourtant, le processus de socialisation d'un enfant, c'est à la fois l'intégrer dans les différents cercles sociaux auxquels il appartient, et en même temps lui apprendre l'autonomie personnelle. La socialisation est tout à la fois insertion dans la vie sociale et culturelle, acquisition de compétences, de connaissances et de savoir-faire, bref l'épanouissement de l'enfant. L'être humain est fait socialement, mais le « fait social » s'individualise dans chaque être disait cet auteur (Elias, 1939). Le repère social et culturel est très important pour le devenir d'un enfant, l'adulte de demain.

L'étude ici révèle que l'enfant dans cette communauté s'identifie plus aux valeurs sociales et culturelles étrangères au point où un tiers individu se présente avec des propositions mieux des mirages dans la perspective de son « bonheur », dépourvue d'analyse par rapport à la proposition faite l'enfant se laisse emporter et quelques fois déporter. Plusieurs acteurs sociaux laissent entendre que c'est par des objets de moins de valeurs offertes aux enfants qu'ils se laissent enlevés par des inconnus. D'autres avancent que c'est par des manipulations à base de l'argent, des promesses fallacieuses, de la « magie noire » que ces enfants sont enlevés. Il ressort aussi que les enfants sont facilement enlevés à cause du manque de sécurité scolaire. Même scolarisé, il peut échapper au dispositif de surveillance ou de contrôle de l'école. Ceci est due au fait que le système d'information entre les institutions pédagogiques ou de scolarisations et les parents sont très peu développées dans ce milieu. Un enfant peut quitter la maison pour l'école mais ne plus y revenir jusqu'au lendemain sans qu'il n'y ait de moindre alerte. Ou est-il passé après les classes ? Ou est-elle passée la vigilance des parents, des éducateurs et même de l'environnement social. Quelques fois aussi l'enfant quitte sa communauté, quartier ou espace supposé être un cadre de référence pour lui pour se trouver au nom de jeux avec ses amis appartenant à d'autre communauté, groupe social sans un moindre signal ou information et se perd dans ce processus de déplacement incontrôlé par la famille et la communauté. Dans ce cas où est le repère de l'enfant. A ce niveau tout peut arriver à l'enfant et ceci explique l'origine de plusieurs cas d'enlèvements enregistrés.

Analyse et Discussion des résultats

Sur la question portée sur l'enlèvement des enfants, plusieurs auteurs ont réalisé des études dont les résultats contribuent à la compréhension du phénomène. Des auteurs tels que Dr Dalila et Dr Ghania Mansour révèlent dans leur article sur « l'impact des médias sur le phénomène de l'enlèvement d'enfants et sur le vécu psychologique des familles » de l'année 2022 que l'argent reste l'origine de l'enlèvement des enfants se basant sur le cas de l'enlèvement d'enfants dans le contexte actuel où la pauvreté bat son plein en Afrique, ce résultat se rapproche de l'importance de l'économie avec ses variations diverses dans la vie de l'homme capable d'influer sur le trajectoire de vie, des projets humains. Pour l'ONG World Vision International au Tchad, la pauvreté est tributaire de la vulnérabilité des enfants engendrant leur enlèvement. A l'analyse de ce résultat, la pauvreté du pays ou de la communauté entraîne une précarité au niveau de cette dernière rendant vulnérables les enfants. Nous comprenons ici par la vulnérabilité, l'exposition des enfants à toutes sortes de manipulations car les enfants sont privés de ressources matérielles (jouets, vêtements...) comme immatérielles essentielles (santé, connaissance vie culturelle et sociale...). Le sociologue Mbété Félix, sociologue Tchadien lors d'un interview par Tchad Infos, quant à lui souligne que la démission des pouvoirs publics dans le domaine de la protection de l'enfance a favorisé la vulnérabilité des enfants au Tchad fragilisant les familles et communautés. Cette vulnérabilité se vit au quotidien et laisse entrevoir la traite et les violences que subissent les enfants jusqu'à leur enlèvement ou disparition.

En somme, le phénomène d'enlèvement des enfants au Tchad de manière générale et à N'Djamena particulièrement est réel et devient de plus en plus criarde. Plusieurs raisons avancées permettent de comprendre sa pratique et surtout ses conséquences à tous les niveaux de ces derniers qui feront l'objet de notre prochaine perspective d'étude dans le milieu tchadien.

Références bibliographiques

Anatole Ayissi, Catherine Maia et Joseph Ayissi, (2002), *Droits et misères de l'enfant en Afrique*, enquête au cœur d'une « invisible

tragédie », article de revue, tome 397, pages 297 à 309 ;

Cedeao/Ceeac, (2006), *Accord multilatéral de coopération régionale pour la lutte contre la traite des personnes en particulier les femmes et les enfants en Afrique de l'Ouest et du Centre*, rapport de l'accord d'Abuja ;

Cedeao/Ceeac, (2006) *Résolution sur la lutte contre le Traite des Personnes*, rapport de résolution, Abuja ;

Centre de Recherche Innocent, (2005), rapport de l'Unicef ;

Cefod, (2010), *Documentation et Informations Juridiques, Code Pénal, N'Djamena* ;

Centre d'études stratégiques de l'Afrique, (2021) « *Autocratie et instabilité en Afrique* », *infographie*. Rapport d'étude ;

Dalila Zouar et Ghania Mansour, (2022) « *L'impact des médias sur le phénomène de l'enlèvement d'enfants et sur le vécu psychologique des familles* », article publié dans la revue EL-Ryssala des études et Recherches en sciences humaines.

Daniel Eizinga, (2018), « *The unstable foundations of political stability in Chad* », note Ouest-africaine, numéro 12, OECD publishing ;

Dominique Youf, (2011-2012), « *Protection de l'enfance et droits* », article universitaire, tomes 415, pages 617 à 627 ;

Emile Durkheim, (1893), « *De la division du travail social* », ouvrage, PUF, Pages 416 ;

Ferdinand Tönnies, (1887), « *Community and Society* », ouvrage publié en 1887, pages 324 ;

Jean-Didier, (2006), « *le système africain de protection des droits de l'enfant, cahiers de la recherche sur les droits fondamentaux* », consulté en ligne en Septembre 2024 ;

Jean-Marc Bouville, (2019), *La place de l'enfant dans la société, l'enfant placé par la société dans Cahiers de l'enfance et de l'adolescence*, article publié, pages 21 à 34 ;

Marcelin Abdelkerim, Nathan Bangah Y. (2018) ; la protection de l'enfant au Tchad ; article publié chez Collection Omn.univer.europ, 260 pages ;

Michèle Becquemin, Michel Ghauvère, (2003), *enfances et psychologie*, article publié à l'édition Erès, numéro 60, pages 192 ;

OECD, 2009, perspective Économique Africaine, Paris,

Sirota, R. 1998. « Nouvelles sociabilités enfantines », Informations sociales, 65, p. 104-111

UNICEF, (2009), *Traite des êtres humains, en particulier les femmes et les enfants, en Afrique*, rapport de l'Unicef ;
Unicef://www.Unicef.org, (2023), rapport de l'Unicef ;
WWW.World Vision Tchad, (2022), rapport de travail.

ⁱ Tchad infos, Mars 2023.

ⁱⁱ Emile Durkheim, de la Division du travail social ; pp.416, 1983, Paris PUF.